



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
10^{ème} séance

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 25 septembre 2023 à 19 h 00 au BSP**

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2023
3. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2023
4. Nomination de 4 suppléant-e-s (1 par parti) à la Commission des bâtiments scolaires
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision du règlement général du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation du coefficient d'impôt sur les personnes physiques dans la réglementation communale
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la comptabilisation des taxes d'équipement et la réglementation des fonds communaux
8. Fusion – point de situation
9. Communications du Conseil communal
10. Questions et divers

1. Bienvenue et appel

M. Ouerhani Nabil, Président du CG, souhaite la bienvenue, et dit quelques mots personnels, revient sur son parcours personnel à Hauterive ainsi que sa naturalisation. Fait l'appel.

Présents : 27
Excusés : 01
Absents : 02
Majorité : 14

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Nomination de 4 suppléant-e-s (1 par parti) à la Commission des bâtiments scolaires

M. Laederach Thierry, PLR

M. Wintgens David, PS

Mme Gillard Michèle, Les Verts

M. Ramsbacher Laurent, Verts'Libéraux

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision du règlement général du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie

Mme Steiger Burgos Martine, CC. Introduction du rapport.

Questions :

Il n'y a pas de question.

Préavis de la Commission des services industriels, travaux publics, de l'environnement et de l'énergie (SITP), M. Britz Andreas. Nous avons analysé cette demande d'adaptation du règlement. Il n'y a rien à dire, sauf pour l'accepter. De plus, pour tout ce qui est du niveau technique, nous estimons que c'est une très bonne décision d'ajouter encore deux communes car une station d'épuration travaille mieux si elle a bien de quoi faire, est entretenue, tandis que si elle se retrouve sous-exploitée, cela entraîne des problèmes, notamment avec les processus biologiques et chimiques à traiter. Il est donc souhaitable de le faire, il faut aussi penser au futur : notamment aux modifications, aux raccordements de cette step. Il faut aussi que les autorités en soient informées assez tôt pour que tout se passe pour le mieux, etc. Dans son ensemble, la Commission a accepté à l'unanimité cette révision.

Avis des partis politiques :

M. Wintgens David, PS : Le Parti socialiste approuve à l'unanimité l'arrêté. Nous voulons tout de même apporter quelques commentaires : pour l'élimination des eaux usées, le respect des frontières cantonales et/ou linguistiques n'a pas de sens, et il est logique de collaborer lorsque des bassins de population se jouxtent. En vue des investissements à venir pour éliminer les micropolluants des eaux usées, être plus nombreux sera forcément un atout. Nous regrettons cependant d'être mis devant le fait accompli, puisque des travaux de plusieurs millions de francs sont déjà terminés. Nous nous sommes également demandé s'il est bien normal que les communes de Ins et Müntschemier puissent ainsi profiter des services de la STEP sans avoir dû participer financièrement à sa construction – une contribution « pour faire partie du syndicat » aurait été envisageable nous semble-t-il. Mais ce n'est pas de notre compétence de discuter de ces points-là. Cela repose toutefois la question du pilotage des syndicats intercommunaux – qui ont toute notre confiance, mais dont les choix d'orientation et les décisions ne sont pas suffisamment communiquées aux différents législatifs au fur et à mesure. C'est donc avec un très très très léger pincement de nez (c'est normal, c'est la STEP) que nous accepterons l'arrêté de validation du règlement général du Syndicat.

M. Tillé Yves, Les Verts : La section des verts s'est réunie le 19 septembre. La section des verts se posait également la question du rachat d'une partie de l'installation par les nouvelles communes. La section a néanmoins accepté le rapport à la majorité.

M. Boss Joël, Verts'Libéraux : Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, c'est un oui à l'unanimité qui a été voté lors de notre séance de préparation, ceci pour des raisons évidentes de bons sens et surtout afin de pouvoir optimiser une installation performante de traitement de nos eaux usées.

M. Besancet Laurent, PLR : Nous avons pris connaissance de ce rapport, ce dernier n'ayant pas suscité de grandes discussions. Ainsi il sera accepté sans autre.

Votes :

Le rapport est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation du coefficient d'impôt sur les personnes physiques dans la réglementation communale

M. Mauri Rocco, CC. Introduction du rapport.

Questions :

Il n'y a pas de question.

Avis des partis politiques :

M. Tillé Yves, Les Verts : La section des verts s'est réunie le 19 septembre. Comme il s'agit d'une adaptation formelle. La section des verts a accepté le rapport à l'unanimité.

M. Ramsbacher Laurent, Verts'Libéraux : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport de cette mise à jour de notre réglementation pour adapter le coefficient d'impôt pour les personnes n'a pas suscité de débat au sein du groupe. Le canton demandant cette rectification à plusieurs commune (et ne modifiant en rien la situation actuelle) me permet de vous assurer l'acceptation du présent rapport par notre groupe, avec les remerciements à son rédacteur.

M. Besancet Laurent, PLR : Notre groupe a pris connaissance de ce rapport et a quelque peu frémis à la lecture du titre « adaptation du coefficient d'impôt » mais nous avons au final bien compris qu'il s'agissait d'aide à la situation actuelle. Ainsi nous avons accepté ce rapport.

M. Parel Jacot, PS : Le Parti Socialiste s'est réuni le 14 septembre dernier et a approuvé à l'unanimité ce rapport, avec également peu de débats.

M. Ouerhani Nabil, Président du CG, lecture de l'arrêté.

Votes :

Le rapport est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la comptabilisation des taxes d'équipement et la réglementation des fonds communaux

M. Mauri Rocco, CC. Introduction du rapport, lecture de l'arrêté.

Questions :

Mme Quiquerez Sabine. Je ne sais pas si la question a trouvé réponse entre temps mais à l'annexe 1, à l'article premier, il est écrit : « Le président arrêté » au lieu de « Le présent arrêté », cela est-il toujours le cas ? **M. Mauri Rocco, CC.** Ceci a été réglé.

Préavis de la Commission Financière, M. Ramsbacher Laurent : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie lundi 11 septembre et a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant « la comptabilisation des taxes d'équipement et la réglementation des fonds communaux ». La « Loi sur les finances de l'Etat et des Communes » est entrée en vigueur en 2015. Elle oblige les communes à établir des règlements d'attributions et de prélèvements concernant les divers fonds inscrits au bilan. De là, l'arrêté du Conseil général sur les taxes d'équipement permet de définir la clé de répartition des taxes perçues, en conformité avec cette loi. Ce point n'a pas engendré de questions de fond et la commission recommande à l'unanimité son acceptation.

Avis des partis politiques :

M. Ramsbacher Laurent, Les Verts'Libéraux : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport fort documenté en détails techniques pour cette modification concernant la revue des règlements d'attribution et de prélèvements aux divers fonds inscrits au bilan communal, à là aussi pas nourri de grands débats de notre groupe. Cela reste aussi une mise en conformité et ce rapport nous rend sensible à la complexité des compte d'une commune avec des règles établies par le canton. Le groupe accepte à l'unanimité le rapport

M. Besancet Laurent, PLR : Notre groupe a pris connaissance du rapport qui nous est soumis ce soir et nous soutenons ce dit rapport ainsi que ses annexes.

M. Britz Andreas, PS : Nous remercions les auteurs de ce rapport de 26 pages d'introduction et autres données, nous aurions néanmoins préféré qu'il ne nous fasse pas si chauffer les neurones au vue de la température acceptée dans les locaux de bureau. Nous trouvons cela intelligent de sortir de nos comptes des montant de CHF 2'622.90 qui facilitent la comptabilité, et c'est bien un comptable qui vous parle. Le Parti Socialiste accepte à l'unanimité toutes les propositions données dans ces 26 pages et remercie encore une fois les auteurs de cet immense rapport.

M. Tillé Yves, Les Verts : La section des verts s'est réunie le 19 septembre. Bien qu'il soit difficile à comprendre, ce rapport propose essentiellement une clarification comptable. La section a accepté le rapport à la majorité.

Votes :

Énumération des annexes 1 à 9

Le rapport est accepté à l'unanimité.

8. Fusion – point de situation

M. Mauri Rocco, CC. Cela me fait particulièrement plaisir de voir ces badges de Laténa que vous arborez sur vos vêtements. Votre serviteur, faisant partie du comité de pilotage, a pris congé durant le début de l'été d'une partie de son travail. Un comité interpartis est en place et la suite devrait encore plus être mise en valeur, si ce n'est pas déjà le cas, dès demain sur le site internet « latena-oui.ch ». Je suis très heureux, tout comme mes collègues de l'Exécutif, ainsi que ma collègue Martine tout particulièrement, avec le nombre d'heures que nous avons donné afin d'arriver presque au bout. Ce n'est pas chose faite : au contraire, tout reste à faire, c'est la campagne, c'est vous désormais, les partis, les gens, etc. C'est important, non seulement pour notre avenir mais aussi pour nos enfants, pour les générations futures : Laténa est notre projet mais il est désormais entre vos mains. Je suis persuadé que vous en prendrez autant soin que nous durant notre travail, le comité de pilotage ne va en effet pas cesser de travailler : nous nous sommes réunis presque chaque mois, et continuerons de le faire à la même fréquence jusqu'au vote du 26 novembre. En plus, nous avons toujours des séances hebdomadaires, en ce qui me concerne, notamment avec Objectif : NE. Nous sommes toujours dans les starting-blocks, toujours à disposition des partis, toujours prêts à répondre à toutes vos questions. Je ne sais guère si d'autres personnes souhaitent s'exprimer mais je tenais juste à vous dire que certains pensent que cela a déjà été fait, que nous avons déjà fusionné suite au vote des conseillers généraux du 08 juin, alors qu'une fusion est soumise au référendum obligatoire et que c'est donc aux citoyens de voter. N'oubliez pas d'en parler autour de vous, continuez à en faire la promotion jusqu'au bout, en espérant que nous pourrions ouvrir une bouteille de champagne le 26 novembre prochain.

M. Britz Andreas : Merci au conseil communal pour tout leur travail. Comme vous l'avez peut-être vu dans le Bulcom, notamment avec cette fameuse photo et le slogan « Laténa oui », nous avons dépassé plus de la centaine de checks WhatsApp la semaine passée. Nous savons qu'il faut motiver les jeunes, nous pensons que cela va surtout se jouer à St-Blaise entre les 25 à 35 ans. Nous avons soucis, croyez-moi ce n'est pas gagné et c'est beaucoup de travail, vous allez voir. Après demain soir, sur le Bulcom et internet, et vendredi dans vos boîtes postales, dans le prochain article concernant la fusion nous avons prévu que chaque grand argument pour apparaisse, vous avez toutes les informations sur le Laténa Tour, nous comptons sur vous et nous avons des orateurs, des personnes investies et fantastiques, des personnalités politiques, des entreprises etc. qui vont parler aux fusions de travail derrière eux. Ainsi nous vous invitons à vous activer aussi ainsi que vos réseaux personnels et de dire aux gens d'aller voter. Il faut motiver les gens pro-fusion et si vous connaissez des personnes ayant des doutes, contactez-nous ou donnez-leur les liens que nous avons déjà cités pour qu'elles puissent s'informer. Faites du bruit et en route pour Laténa.

9. Communications du Conseil communal

M. Zeller Thomas, CC (présentation en diapositives commentée). J'ai un petit tour d'horizon à vous proposer concernant le projet du Centre Scolaire. Ceci est le projet que vous connaissez, il y a les deux bâtiments A le grand bâtiment à gauche, et le bâtiment B

plus petit, comme vous l'avez approuvé. Depuis la dernière fois, les architectes ont travaillé sur les détails, la technique, le génie civil, le chauffage et autres détails. Nous avons relevé un problème majeur : entre le bâtiment B à droite et les voisins de La Croix-d'Or, il y a une espèce de petit couloir où il y a aussi un grand dénivelé, donc entre les voisins et le bâtiment scolaire. Cela pose en effet un problème technique au niveau de la construction. Les analyses ayant été faites, une idée a surgit : nous pourrions faire de sorte que le bâtiment B soit un peu tordu comme une banane pour remédier au problème. Ceci nous amène à avoir entre les voisins et le bâtiment B plus d'espace à travailler. En effet, nous pouvons remplir cet espace et cela est plus facile à construire qu'avec le bâtiment B se retrouvant trop près des jardins des bâtiments de la Croix-d'Or. Donc pour remédier à cela, nous avons trouvé cette forme à peine arrondie. Le budget ne changerait tout de même pas ou peu. Un autre justificatif est que dans le bâtiment B, nous trouvons des activités créatrices manuelles, comme le textile, et tout au sud la salle polyvalente. Ainsi nous nous sommes dit que le bâtiment A, rectangulaire, c'est à proprement parlé « l'école », qui est aussi le plus grand bâtiment, et le bâtiment B est un peu comme une « annexe » artistique pour nos futurs élèves. Maintenant nous voyons que le bâtiment B n'est presque plus visible car il ne fait qu'un étage et le toit sera végétalisé : c'est-à-dire que depuis les jardins de la Croix-d'Or, le terrain naturel, donc la terre, continuera de se dérouler. Pour ce qui est des voisins, cela leur a bien plu jusqu'à présent et nous leur avons déjà présenté le plan des arbres, bien qu'il ne soit pas définitif. Nous avons eu une conversation avec le conseil communal aujourd'hui également avec l'architecte paysagiste et continuerons nos discussions concernant les arbres. Pour les voisins, ça sera cela le profil : vous voyez le bâtiment A là à droite cette fois ? Rue du Collège et le petit bâtiment ici qui est en principe une continuation des jardins et des maisons de Croix-d'Or et vous voyez ici cette ligne ? C'est l'ensoleillement que recevront les habitants après la construction du nouveau collège. En effet, avant ils n'avaient presque pas de soleil ou peu dans leurs jardins. Tandis qu'avec le nouveau bâtiment scolaire, ils auront plus de soleil. Nous pouvons voir que leur situation est améliorée. Ce toit peut être végétalisé au niveau du bâtiment B, comme l'a prouvé notre première conversation du jour et il y aura certainement une petite pente vers la gauche. Devant, il n'y aura sûrement que de l'herbe ou de petits arbustes, dont certains un peu plus grands pour carrément finir par des arbres. La discussion concernant la hauteur des arbres, de la densification de ces végétalisations a commencé ce jour au conseil communal et nous aurons mercredi la commission des bâtiments scolaires pour en parler et ainsi de suite. Nous aurons d'autres conversations pour trouver une végétation convenable pour les voisins et intéressante pour l'école. L'éorén est enchantée de ce toit car ils pensent utiliser cela pour d'autres projets, comme par exemple la cour de récréation pour les élèves mais ça ne serait pas une récréation libre : les élèves ne pourront pas se balader n'importe où, ils devront être accompagnés s'ils veulent aller là-haut, par exemple pour des activités ludiques comme de la lecture. Nous pouvons aussi imaginer un jardin des saveurs ou un potager, nous avons donc mille idées à faire germer sur ce toit, bien sûr, toujours avec l'accompagnement des élèves par les enseignants. Pour ce dernier slide, vous pouvez imaginer qu'à droite ce sont les jardins des voisins de la Croix-d'Or, et qu'à gauche ce serait le chantier de l'école. C'est en effet un problème que nous devons creuser : c'est pour cela que cette forme arrondie mentionnée plus tôt facilite le travail et la résolution du problème de l'espace. Comme vous le voyez-là, nous devons avoir des clous ou des vis dans le ciment pour fortifier le tout durant la construction aussi dans la parcelle des voisins pour que rien ne tombe. Bien sûr nous n'avons pas encore leur avis sur cela, il faudra probablement faire une convention avec eux mais ce seront des clous qui, pendant la construction, tiendraient la terre et la parcelle des voisins. Une fois que l'école sera construite, nous remplirons à nouveau le fossé et les vis qui étaient dans le sol seront désamorçées. C'est ainsi à cette étape-là que nous sommes aujourd'hui : la dernière information est que le 25 octobre à 19 h 30, il y aura une présentation publique ici-même avec un peu plus de détails en présence des architectes qui vous expliquerons plus de détails sur le projet. Aujourd'hui, c'est uniquement parce que nous en parlerons avec la commission des bâtiments scolaires ce mercredi pour vous informer à l'avance du changement de cette forme du bâtiment B. étant donné qu'il y a déjà eu la question du budget, je rappelle tout de même qu'il reste inchangé. Nous avons aussi eu la question des délais, ils sont restés les mêmes. Il y a aussi eu la question du « si un jour nous devons augmenter le nombre des salles de classes ? », en premier lieu, cela se ferait

au niveau du bâtiment A qui est vraiment considéré comme le bâtiment « scolaire », le bâtiment B étant considéré plus comme le bâtiment « ludique », « créatif » et « artistique ». De toute façon, nous avons trois salles de réserve qui sont déjà planifiées que nous pouvons mobiliser au cas-où il y aurait une explosion de la population à Hauterive, qui ne peut qu'être limitée vue le peu de terrains constructibles disponibles. C'est tout pour les informations préliminaires concernant le projet du bâtiment scolaire, merci pour votre attention.

Questions :

M. Celio Mattia : Il est vrai que le projet a gagné par son aspect esthétique, j'imagine donc en théorie, l'ancien projet n'aurait pas gagné aux yeux du jury qui l'a sélectionné... donc est-ce qu'il y a des risques de recours contre vos architectes ? **M. Zeller Thomas, CC.** Nous en avons parlé avec les architectes, et dans cet aspect, à priori non, car le concours était une sorte « d'esquisse » au projet, donc un dessin sans aucun détail, sans aucune analyse des zones ni de l'environnement, c'est vraiment un brouillon, ce n'est pas un autre projet mais une adaptation à la réalité. C'est aussi la norme qu'après un concours d'architecture, c'est au maître d'ouvrage de négocier, discuter et décider des détails avec l'architecte. Par exemple, au début, nous avons prévu un étage de plus : la crèche et au vu des finances, nous avons dû abandonner cela. C'est l'autorité de la commune qui doit décider de ce genre de point et il est normal que les détails soient modifiés après le concours et améliorés selon la technique choisie. Il se peut bien d'ailleurs que dès que nous commençons à niveler la colline, que nous découvrons un problème majeur jusque-là inconnu et que le projet change une nouvelle fois.

Mme Steiger Burgos Martine, CC. Pour ma part, j'ai deux communications à vous faire concernant le Centre Sportif. En principe, dès la fin de l'année, nous démonterons l'installation thermique en place sur le toit de Centre Sportif et elle sera remplacée par une installation photovoltaïque, qui ne sera pas la propriété de la commune mais celle d'un contracteur. Deuxièmement, et c'est pour que vous vous prépariez psychologiquement à l'avance à la séance du mois de décembre, nous vous proposerons une demande de crédit qui servira à changer les monoblocs de ventilation qui se situent aussi sur le toit du Centre Sportif et qui sont clairement en fin de vie, ce qui fait que la ventilation peut nous lâcher d'un moment à l'autre, ce qui serait regrettable notamment au niveau de la piscine. Donc voilà, ça sera de l'ordre de quelques centaines de milliers de francs.

10. Questions et divers

Mme Gillard Michèle : Est-ce qu'une évaluation a été faite concernant la mise à sens unique de la route juste ici à côté ? Et la dangerosité ou non-dangerosité du fait qu'elle soit maintenant à sens unique par rapport à autrefois ? Ce n'est pas vraiment flagrant que ça soit moins dangereux et mon autre question est : la route de la Marnière, qui n'est plus vraiment une route à prendre maintenant, peut-on envisager qu'il y ait des contrôles de temps en temps ? Voire, quelle serait la procédure pour avoir un gendarme couché au milieu de la route de la Marnière ? **M. Zürcher Patrice, vice-présidence, CC.** Effectivement, une étude et un rapport de la part de la police cantonale concernant la mise en sens unique des Chasses-Peines, la police cantonale a d'ailleurs déjà dit que c'était une excellente initiative de la part de la commune et une étude avait d'ailleurs été faite par rapport à cela et nous pourrions vous apporter davantage de réponses dès que nous aurons définitivement les rapports. Maintenant, concernant la Marnière, c'est toujours limité à 30 km/h, ça n'a pas changé. Quant au respect, effectivement, nous avons déjà fait intervenir quelques fois notre agente de sécurité publique et nous regardons aussi pour intervenir un peu plus souvent là-haut mais, pour l'instant, c'est un peu difficile. Nous essayons de mettre ce qu'il faut en place pour que, comme vous le soulignez, les gens ralentissent avec des coussins berlinois par exemple, ou autre, nous sommes en train de regarder comment nous pouvons agir. **Mme Gillard Michèle.** Donc juste pour savoir et que ça soit clair, est-ce qu'il serait possible qu'il y ait des ralentisseurs sur la Marnière ? **M. Zürcher Patrice, vice-**

présidence, CC. Actuellement pas, nous étudions la question mais la demande a été entendue : nous voyons qu'à certaines places malgré le fait que la sécurité a été augmentée, notamment avec le sens unique au niveau des Chasses-Peines, nous regardons le nombre de report du trafic afin de voir quel type de conséquences sur le reste des voies d'accès.

Mme Steullet Wintgens Nathalie : Nous avons plusieurs questions dans ce point 10. Je vais commencer par une petite remarque si vous me le permettez : le problème de la vaisselle lavable pour les animations au niveau du village... Les verres c'est quelque chose d'assez facile, là je parle surtout de la préparation pour la fête scolaire où nous avons finalement été un peu contraints, au vue du travail que cela représente, de faire appel à des food-trucks qui arrivaient avec du tout fait en main plutôt que de nous-même faire à manger parce que là il aurait fallu des assiettes, des couverts, enfin tout le bric-à-brac de vaisselle réutilisable et qu'avec notre budget, c'était tout de même quelque chose d'assez pénalisant plutôt qu'un bénéfice pour l'école. De plus, la question est : où en sommes-nous au niveau du projet d'acheter de la vaisselle sous les couleurs d'Hauterive ? À un moment, cela avait été évoqué que vous achèteriez de la vaisselle pour les associations, les manifestations villageoises, avec justement la question du « Mais pourquoi les food-trucks, eux, font ce qu'ils veulent lorsqu'ils arrivent sur le territoire en donnant du carton et autres biens jetables, tandis que nous, nous n'en avons pas le droit ? » Donc voilà je trouve que c'est peut-être un petit peu dommage pour certaines volontés citoyennes d'animer le village d'être un peu contraints par cet aspect écologique, que je souligne positivement, mais qui n'est encore pas entré dans les mœurs et qui coûte encore passablement d'argent pour de petits budgets. Allons-nous à la deuxième question ou une réponse est-elle déjà prévue ?

Mme Steiger Burgos Martine, CC. Alors juste une précision, l'arrêté que nous avons pris concerne uniquement les manifestations qui sont soumises à l'autorisation cantonale. Normalement, les fêtes scolaires ne sont pas soumises à autorisation cantonale, il n'y a pas besoin de faire une demande au SCAV pour votre manifestation publique et donc il n'y a pas l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable. Maintenant, vous pouvez faire le choix de prendre de la vaisselle réutilisable pour des questions d'exemplarité par exemple, mais légalement vous n'y êtes pas obligés si vous n'avez pas besoin de l'autorisation du SCAV.

Mme Steullet Wintgens Nathalie. Alors bien qu'il n'y ait plus l'APEH, nous entendons qu'il y aurait peut-être des animations qui seraient reprises et cela m'intéresserait : est-ce qu'une animation, comme là Halloween, etc. pourrait aussi donc avoir lieu sans vaisselle jetable ?

Mme Steiger Burgos Martine, CC. Alors pour Halloween, la personne responsable a fait une demande au SCAV, et à partir du moment où il y a fait de cette demande, c'est fort probable que le SCAV délivre cette autorisation et que l'évènement soit soumis à cette obligation-là. Sur le site du SCAV, il y a tout une liste de critères qui impliquent que la manifestation est soumise ou pas à autorisation cantonale. Entre autre, les manifestations qui sont comme les fêtes scolaires qui sont destinées à un public restreint, normalement, ne sont pas soumises à l'autorisation. **Mme Steullet Wintgens Nathalie.** Merci beaucoup déjà pour cette première réponse. Pour ce qui est de la vaisselle, celle à laquelle vous n'avez pas répondu : la vaisselle qui serait éventuellement achetée par Hauterive, c'est quelque chose qui est considéré ou... ? **Mme Steiger Burgos Martine, CC.** Oui, pour l'instant nous ne l'avons pas fait car les études montrent que c'est intéressant d'acheter à partir du moment où la vaisselle tourne au minimum 7x/an et pour l'instant nous ne sommes pas sûrs que cela soit le cas chez nous. Et si nous achetions de la vaisselle maintenant, nous ne saurions pas s'il faut y mettre l'écusson d'Hauterive ou celui de Laténa...

Mme Steullet Wintgens Nathalie : Merci. Donc voici ma deuxième remarque : cela ne quitte pas le champ de l'APEH mais les petites figurines faites par les enfants avec les petits bonhommes en bois et le 30km/h, où il avait été découvert qu'ils avaient tous été dégradés : pourquoi ? **M. Zeller Thomas, secrétaire CC.** Car il est coutume que les communes fassent quelque chose pour la rentrée scolaire jusqu'aux vacances d'octobre, quelque chose de créatif qui appelle les automobilistes à faire attention. Alors ça peut être quelque chose de créatif mais cette créativité des élèves, que je salue, n'a pas plu à l'inspecteur des ponts et chaussées qui trouvait que cette dernière n'était pas conforme. C'est pour cela que notre

agent de sécurité a trouvé la possibilité de les laisser mais en repeignant la partie qui n'était vraiment pas conforme selon l'inspecteur.

M. Britz Andreas : J'ai deux points à aborder. Le premier concerne la mission du Parti Socialiste concernant la mise en place des routes à sens unique et la Croix-d'Or : merci pour cette solution intelligente, facile de rendre la Croix-d'Or accessible aux vélos à la montée comme à la descente. J'ai cependant une petite remarque : il y a un bac à fleurs au niveau du bâtiment numéro 8, juste avant cette chaîne qui est là, je vous invite vivement à prendre un vélo et de monter en essayant d'éviter ce bac. Je vous invite d'ailleurs à encore plus prendre un vélo avec remorque et deux enfants à l'intérieur, et de monter cette rue, je parle d'expérience : c'est impossible. Peut-être que les travaux publics peuvent monter cette rue sans encombre au niveau de ce bâtiment numéro 8 mais nous aimerions pouvoir le faire aussi avec des remorques et des grands-pères comme moi avec leurs petits-enfants sans faire de manœuvres inutiles. Deuxième question : le chemin qui est juste ici, la carrière, est-ce qu'il y a une solution ? Est-ce qu'il a été envisagé de le mettre en contresens pour les vélos ? Parce que ça n'est pas encore fait et je pense que nous avons déjà dépassé les 6 mois... **M. Zürcher Patrice, vice-présidence, CC.** Les Carrières... **M. Britz Andreas.** Oui c'est le sens unique au niveau des Chasses-Peines et vers le Centre Sportif. **M. Zürcher Patrice, vice-présidence, CC.** Nous avons effectivement vu que des vélos descendaient mais ils n'y sont pas autorisés pour l'instant. Mais pour le reste de votre question, c'est effectivement en cours, nous songeons également de mettre cette partie-là dans les deux sens pour les cyclistes car nous avons déjà fait le reste, donc la Croix-d'Or. Mais par contre, pour la Croix-d'Or, ce qui se passe est que nous avons un problème de sécurité : si les bacs ont été mis c'est tout simplement car les habitants de la Croix-d'Or ont juste constaté que de temps en temps, non seulement les cyclistes mais aussi, et surtout, les gens avec des trottinettes passent à une vitesse assez folle et mettent en danger non seulement les personnes âgées mais aussi les enfants qui jouent dans ce coin. C'est pour cette raison que nous avons installé des bacs : pour éviter que les gens descendent tout droit et très rapidement, car à la montée c'est bien plus rare d'avoir une telle vitesse. Nous avons même eu des scooters qui passaient par-là. Donc c'est dans ce cadre-là, notamment dans l'optique de la sécurité publique que nous avons installé ces deux bacs pour forcer les gens descendant à contourner ces deux bacs puis remonter sur leurs vélos, trottinettes et autres. **M. Britz Andreas.** Nous avons très bien compris et c'est génial que les bacs à fleurs soient là, ça n'était cependant pas ma question. Il s'agissait plutôt de déplacer le bac qui est là-haut, vers ce gros caillou qui fait son poids vers le bâtiment numéro 8, juste le déplacer de 50 ou 80 centimètres plus en amont pour permettre aux vélos d'avoir une montée ou une descente plus facile vers cette zone. Je pense que même là nous garderions le même niveau de sécurité bien qu'un peu décalé. **M. Zürcher Patrice, vice-présidence, CC.** Oui alors nous allons étudier cela comme nous le faisons très régulièrement par rapport à tout ce que nous faisons et surtout au niveau de la sécurité publique, merci de votre question.

M. Britz Andreas : Ma deuxième question est : je me permets de revenir sur la place de jeux, au bord du lac, merci encore pour ce bateau-là. Vu que j'ai des spécialistes des places de jeux dans ma famille, j'ai testé le bateau et ai pu constater que toutes les propositions du conseil communal pour un gamin de 2 ans et demis, sont faisables sauf pour ce plancher en bois avec la coque au milieu, ça c'était un petit peu compliqué. Mais j'ai pu constater que les toboggans qui sont directement orientés vers le sud-ouest l'après-midi deviennent brûlants, même pour mes mains d'adulte. Ma question est donc : en regardant sur la plaque, nous voyons que ce bateau n'est pas fabriqué en Suisse mais en Finlande, vendu probablement par une société d'ici mais c'est quand même « made in Finland » et je me pose donc la question du pourquoi nous ne l'avons pas trouvé un fabriquant, des objets de places de jeux plus proche qu'en Finlande ? **Mme Steiger Burgos Martine, CC.** Les places de jeux sont un sujet de discussion important au sein de nos communes, dont aussi à La Tène. Concernant les problèmes de températures, je pense qu'il n'y a rien que nous puissions faire, à part éventuellement essayer d'ombrager les toboggans, nous étudierons la chose. Pour le « Made in Finland », alors il est vrai que nous n'avons peut-être pas été assez au bout de la question : nous avons pris le catalogue de l'entreprise qui nous a fourni tout cela pour la place de jeux et lui avons seulement demandé des offres.

M. Britz Andreas : Bien alors encore juste une dernière chose, une dernière remarque. Je vous invite à aller au bord du lac, vers le slip-in vers le Auto-Rives et regarder les places de parc sur lesquelles sont posés les petits dériveurs. Ces places sont en grande partie utilisées par la société Uninautic pour les bateaux, pour les bateaux en réparation, pour les containers, pour des tonneaux avec du liquide de refroidissement dedans et c'est un fouillis total et sans nom. Ce sont des déchets qui traînent depuis des semaines qui sont immondes : ça devrait être une carte de visite de notre commune et je demande aux autorités d'inviter notre responsable à avoir la main plus ferme pour que ces places soient plus salubres et inviter la société Uninautic de respecter cette volonté de propreté sur les places à terre. Il faut aussi voir si c'est admis par les autorités, d'avoir des bateaux parqués dans le passage Est pendant des semaines alors que tout le monde doit pouvoir l'emprunter. Je sais que c'est une société, je sais qu'elle est basée à Hauterive, mais en tant que structure communale je vous demande s'il est normal qu'elle pense avoir tous les droits, notamment dans l'utilisation de ces places. **Mme Steiger Burgos Martine, CC.** Nous en prenons bonne note et les rappellerons à l'ordre. C'est vrai qu'il faut souvent leur répéter les choses pour qu'ils n'oublient pas qu'ils ne sont pas complètement chez eux.

Mme Javet Christine : Au nom de certains habitants des Dazelets, donc mes électeurs en grande partie, on dira ça comme ça : nous nous réjouissons beaucoup des bandes cyclables qui ont été dessinées sur Hauterive, mais j'ai une question par rapport au miroir, je ne sais pas s'il est à Château 10 ou à Brel 10, donc celui qui correspond à notre sortie, je vous signale que par rapport à la bande montante il y a un angle mort de plusieurs secondes, surtout quand il s'agit de vélos électriques, ça se compte quand même en secondes, et en plus ce miroir, dès qu'il fait mauvais temps, est très vite embué. Donc je me permets de vous signaler nos inquiétudes car nous nous réjouissons qu'il y ait des cyclistes sur le Brel mais ils ne mettent pas tous le casque ou les éclairages adéquats, et je vous passe tout ce qu'il y aurait à dire sur ce sujet. Voilà donc j'aimerais surtout savoir qui est responsable de ce miroir et ce que nous pouvons faire car il s'agit quand même de questions de sécurité. **M. Zürcher Patrice, vice-présidence, CC.** Nous avons bien pris note de votre demande et des inquiétudes de ses électeurs du quartier des Dazelets. Nous veillerons avec l'agente de sécurité publique pour voir ce qui sera faisable concernant ce miroir.

M. Wintgens David : Certes l'été se termine mais il est grand temps de préparer l'été suivant : serait-il possible de d'augmenter, comme l'a finalement mentionné Madame Steiger Burgos, le nombre d'arbres sur la plage d'Hauterive ? Car il est vrai que si nous arrivons l'après-midi, les seuls endroits occupés par la population au niveau de la plage sont sous les arbres, et entre, c'est le désert car la chaleur est vite intolérable. Autrement dit, augmenter le nombre d'arbres sur cette plage-là. Ensuite, nous devons exprimer un regret au niveau du Parti Socialiste : l'Auto-Rives à partir de 19 h 00 est fermé et en terme d'attractivité au niveau du tourisme, n'est-ce pas un petit peu dommage ? Car si nous allons à peine à côté, dans une commune qui sera bientôt la nôtre, à St-Blaise : il y a une buvette, un débarcadère, une buvette du port également et ça créé une chouette animation jusqu'au soir. À Hauterive il y a Le Silex, bien sûr, mais pour les budgets peut-être un peu plus modestes et un peu plus familiaux, il ferait tout de même bon vivre de rester jusqu'à un peu plus tard que 19 h 00. **Mme Steiger Burgos Martine, CC.** Alors, au niveau des établissements publics, nous en prenons note et verrons si nous pourrons, au niveau d'Auto-Rives par exemple, les motiver à travailler un peu plus longtemps. Concernant les arbres, c'est une remarque qui revient très régulièrement depuis que je suis au conseil communal. Nous avons déjà mis en place un certain nombre d'arbres et, malheureusement, le propre des arbres est qu'ils poussent lentement, et cela va certainement tarder jusqu'à ce qu'ils puissent largement faire de l'ombre. Ainsi nous allons dans la bonne direction mais c'est une question de temps. Ce qu'il faut aussi dire est que tout le site n'est pas très propice à la plantation d'arbres car en-dessous il y a des locaux techniques, la tranchée couverte, etc. Nous avons très bien remarqué cet été qu'en terme de sécheresse, certains arbres ont eu la vie vraiment très dure car il n'y a pas beaucoup de terre. Certes, quelques arbres sont dans des endroits assez pratiques semble-t-il car ils ont pu s'épanouir mais plein d'autres ont de

la peine. Dans l'ensemble, nous allons si possible tenter d'en planter quelques-uns mais sachez que ce n'est pas simple de trouver les emplacements idéaux pour eux.

M. Ouerhani Nabil, Président du CG, passe à la clôture. Rappelle la nécessité d'envoyer les interventions à la commune afin de permettre une meilleure et plus rapide rédaction du PV. Remercie les membres pour leur participation à la séance.

La séance est levée à 20 h 15

Les rédactrices :
Manuella Sarret
Wendy Kull

Le Président :
Nabil Ouerhani

Le Secrétaire :
Lorenzo Poggia